

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28125**

Intitulé

Ludothécaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Centre national de formation aux métiers du jeu et du jouet - FM2J

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président du jury, Gérant

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335t Animation touristique et culturelle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le ludothécaire met en place et gère une ludothèque, un pôle de jeu. Dans ses activités principales, le ludothécaire assure la :

- Accueil de différents publics-Conseil sur le choix des jeux et jouets-Aménagement des espaces de jeu
- Mise en place d'animation auprès de tout public
- Activités administratives de gestion d'un fonds de jeux et jouets - Achats-Catalogage-Mise en rayon-Conseils
- Activités administratives et de gestion/ Relations aux institutions/Gestion d'équipes/Gestion comptable/ communication.

Les capacités attestées :

- Valoriser l'activité jeu
- Présenter le projet éducatif et le projet de fonctionnement d'une structure
- Analyser les activités existantes d'une structure pour identifier ses besoins selon le contexte
- Adapter son discours et argumenter sur l'intérêt du jeu
- Aménager des espaces de jeu
- Utiliser de jeux et de jouets adaptés au public et au contexte d'intervention
- Communiquer l'intérêt du jeu auprès de publics variés
- Favoriser les rencontres et échanges entre les publics
- Concevoir et mettre en œuvre des animations ludiques
- Rechercher et rencontrer de partenaires en lien avec un projet
- Réaliser des outils d'évaluation
- Classer et cataloguer un jeu
- Analyser un jouet ou un jeu selon ESAR et COL
- Identifier les besoins et les demandes des publics pour bien conseiller
- Respecter des contraintes sécuritaires des jouets
- Conseiller les achats de jeux et jouets
- Gérer des relations au sein d'une équipe, salariés et bénévoles
- Elaborer des budgets d'investissement et de fonctionnement
- Rédiger un dossier et savoir le présenter oralement
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de communication

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans une ludothèque, un pôle de jeux, une maison des jeux, structures associatives ou municipales, dans un bar à jeu, dans une boutique spécialisée jeux et jouets, en médiathèque

Dans un lieu de jeu intégré à d'autres institutions telles que centres sociaux, Maison des jeunes et le culture, maison de l'enfance, écoles maternelles et primaires, comité d'entreprises, hôpitaux, dans une structure spécialisée,...

Ludothécaire

Animateur (trice) ludothèque

Animateur (trice) jeux

Responsable d'une structure ou d'un secteur lié aux activités ludiques

Coordinateur (trice) de secteur de l'enfance /jeunesse

Médiateur (trice) culturel

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes sont définies :

- La promotion de l'activité jeu,

- l'animation des lieux de jeu,
- la conduite de projets d'animations ludiques,
- la gestion d'un fonds de jeux et jouets,
- la gestion administrative et financière

Evaluation:

1. Après un parcours de formation
 - Un projet d'action professionnel
 - La création d'un objet ludique
 - La conception et l'animation d'une soirée jeux
 - Une étude de cas
 - Un examen écrit
 - Une soutenance orale devant un jury de professionnel
2. Pour les personnes en V.A.E
 - Dossier de VAE
 - Soutenance orale devant un jury de professionnel

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28125 - Gestion administrative et financière	<p>Descriptif : Le ou la ludothécaire est capable de prendre en charge de la responsabilité financière et administrative d'un lieu de jeu. Il ou elle est en capacité de monter son propre projet de création de lieu de jeu.</p> <p>Modalités d'évaluation : Le (la) candidat (e) présente une étude de cas de création de projet, il ou elle est évalué (e) sur la pertinence de son projet, sur sa capacité à le défendre devant des professionnel (le)s du jeu.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28125 - Animation d'un lieu de jeu	<p>Descriptif : Le ou la ludothécaire est capable de mettre en place dans sa structure le cadre ludique afin de créer les conditions du bien jouer, et d'adapter sa posture professionnelle en fonction des publics accueillis.</p> <p>Modalités d'évaluation : Suite à un stage de 280 heures dans un lieu de jeu, le (la) candidat (e) présente un projet d'action professionnel à l'écrit, il ou elle est évalué (e) sur la pertinence des actions mises en œuvre par un jury composé de professionnel (le)s. Le (la) candidat (e) présente une étude de cas de création de projet, il ou elle est évalué (e) sur la pertinence de son projet, sur sa capacité à le défendre devant des professionnel (le)s du jeu.</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28125 - Conduites de projet d'animations ludiques	<p>Descriptif : Le ou la ludothécaire est capable de concevoir, d'organiser et de planifier, quelque soit le contexte d'intervention et le public, des animations ludiques (tournois, fêtes du jeu, soirées jeux, temps de jeu...) et dans tout type de structures (écoles, collèges, établissements accueillant de jeunes enfants, établissement hébergeant des personnes âgées ou en situation de handicap...)</p> <p>Modalités d'évaluation : Suite à un stage de 280 heures dans un lieu de jeu, le (la) candidat (e) présente un projet d'action professionnel à l'écrit, il ou elle est évaluée sur la pertinence des actions mises en œuvre par un jury composé de professionnel (le)s. Il ou elle anime durant le temps de formation une soirée jeu auprès des autres stagiaires de formation.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 28125 - Gestion d'un fonds de jeux et jouets	<p>Descriptif : Le ou la ludothécaire est capable de gérer un fond jeux et jouet : de l'achat à la mise en rayon, et de conseiller tout les publics.</p> <p>Modalités d'évaluation : Suite à un stage de 280 heures dans un lieu de jeu, le (la) candidat (e) présente un projet d'action professionnel à l'écrit, il ou elle est évalué (e) sur la pertinence de la sélection des jeux et jouets par un jury composé de professionnel (le)s. Il ou elle est évaluée sur sa capacité à créer un support ludique et à respecter les normes de sécurité. Il (elle) est soumis (e) un examen écrit et évalué par des formateurs au métier du jeu et du jouet.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 28125 - Promotion de l'activité jeu comme outil d'épanouissement	<p>Descriptif : Le ou la ludothécaire est capable au travers des différentes activités mises en place de défendre l'intérêt du jeu et de le valoriser auprès de tout type de public et des différents partenaires (publics ou privés)</p> <p>Modalités d'évaluation : Suite à un stage de 280 heures dans un lieu de jeu, le (la) candidat (e) présente un projet d'action professionnel à l'écrit. Il (elle) est soumis (e) un examen écrit et évalué par des formateurs au métier du jeu et du jouet.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Formateurs : 50% Professionnels extérieurs : 25% salariés - 25% employeurs
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Formateurs : 50% Professionnels extérieurs : 25% salariés - 25% employeurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Ludothécaire" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 21 avril 2020.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Ludothécaire" avec effet au 24 octobre 2011 jusqu'au 14 avril 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

16 certifiés par an

Autres sources d'information :

courriel : contact@fm2j.com

Site internet : www.fm2j.com

[Site FM2J](#)

Lieu(x) de certification :

Centre national de formation aux métiers du jeu et du jouet - FM2J : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

FM2J

2-6, rue de l'Oratoire

69300 Caluire

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : [Ludothécaire](#)